

ANNEXE 1 : Principes de détermination des appréciations finales des rendez-vous de carrière – campagne 2017-2018 : professeurs certifiés (enseignement public)

1^{er} rendez-vous de carrière

➤ Appréciations « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » sur 10 ou 11 items (pas de « satisfaisant », pas de « à consolider »).

➤ Appréciations « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation :

- « excellent » ou « très satisfaisant » sur au moins 9 items et si parmi ces 9 au moins un item est « excellent »

Ou

- « très satisfaisant » sur au moins 10 items.

Et dans les deux cas, sans item « à consolider ».

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier à savoir :

- maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'établissement

2^{ème} rendez-vous de carrière

➤ Appréciations « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » sur les 11 items

➤ Appréciations « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation :

- « excellent » ou « très satisfaisant » sur au moins 9 items et si au moins un item est jugé « excellent »

Ou

- « très satisfaisant » sur au moins 10 items.

Et dans les deux cas, sans item jugé « à consolider ».

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier à savoir :

- maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'établissement

3^{ème} rendez-vous de carrière

➤ Appréciations « excellent » :

Obtiennent une appréciation « excellent » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » sur les 11 items

➤ Appréciations « très satisfaisant » :

Obtiennent une appréciation « très satisfaisant » les professeurs ayant obtenu un niveau d'évaluation « excellent » ou « très satisfaisant » sur les 11 items.

➤ Appréciation « satisfaisant » :

Tous les autres personnels sauf les cas suivants.

➤ Appréciation « à consolider » :

Obtiennent une appréciation « à consolider » les professeurs ayant une majorité d'appréciations « à consolider » ainsi que les agents ayant 4 ou 5 « à consolider » dont au moins deux sur les items faisant l'objet d'un examen particulier à savoir :

- maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les partenaires de l'établissement